ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Eligibilité des intérimaires à la prime inflation

Question écrite n° 44109

Texte de la question

M. Jean-Charles Larsonneur interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'éligibilité des intérimaires à la prime inflation. En l'état, le décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021 exclut de son champ d'application les intérimaires en arrêt maladie qui n'ont pas travaillé en octobre 2021. Il lui demande s'il envisage de faire évoluer ce dispositif afin d'intégrer ces travailleurs précaires.

Données clés

Auteur : M. Jean-Charles Larsonneur
Circonscription : Finistère (2e circonscription) - Agir ensemble
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44109
Rubrique : Pouvoir d'achat
Ministère interrogé : Économie, finances et relance
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 février 2022, page 743
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)